

**Arrêté n° 2024-1997 portant fixation des tarifs d'objets promotionnels  
à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu l'article L. 712-2 du Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2022-10-20/05 du 20 octobre 2022 portant délégation de compétence à la Présidente de l'Université en matière de fixation des tarifs de location à des tiers d'espaces affectés à l'Université et de vente des objets promotionnels ;

Vu l'arrêté n°2021-40 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine NEAU-LEDUC à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2023-549 portant fixation des tarifs des objets promotionnels de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

La grille des tarifs de vente des objets promotionnels de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est complétée comme suit :

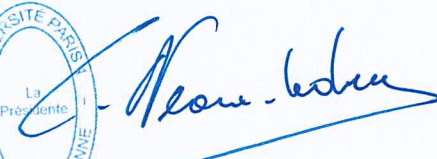
| OBJET<br>PROMOTIONNEL                               | PRIX DE VENTE (HT)      |               |                                              |               |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------|----------------------------------------------|---------------|
|                                                     | Prix de vente au public |               | Proposition tarifaire étudiants / personnels |               |
|                                                     | Ancien tarif            | Nouveau tarif | Ancien tarif                                 | Nouveau tarif |
| Stylo à bille 4 couleurs<br>Bic - Boutique éphémère | 2.49 €                  | 2.18 €        | 2.24 €                                       | 1.96 €        |

**Article 2**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21/08/2024

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

  
Christine NEAU-LEDUC

*L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris*

***Voies et délais de recours :***

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.*